

- DIRECTION DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE -

SERVICE TOPOGRAPHIE

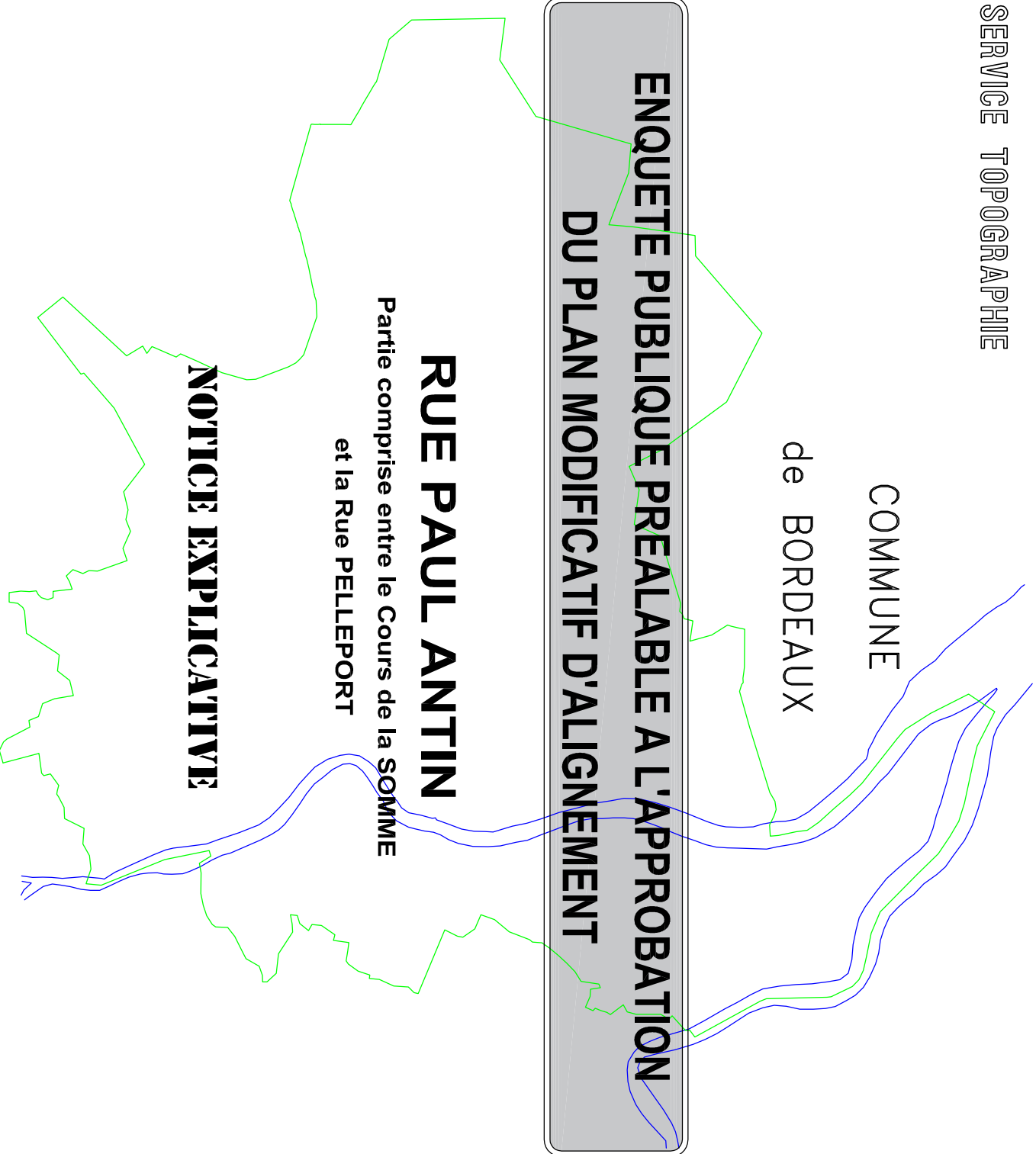
COMMUNE
de BORDEAUX

**ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'APPROBATION
DU PLAN MODIFICATIF D'ALIGNEMENT**

RUE PAUL ANTIN

Partie comprise entre le Cours de la SOMME
et la Rue PELLEPORT

NOTICE EXPLICATIVE



NUMÉRO DE CLASSEMENT
7824

MODIFICATIONS

D.L.G.
PROJETEUR : Justino DA COSTA

DRESSÉ LE : 21/06/2019
PAR : D.L.G.

Service Topographie
Centre de Définition des Alignements
herve@bordeaux-metropole.fr

ADMISSION LE : 21/06/2019
LE CHEF DU SERVICE TOPOGRAPHIE
SYLVAIN COSTEMALE

Tel : 05 56 99 84 84 – Poste 28472
Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle/BORDEAUX

SERVICE DEMANDEUR : PERUSSAN Justine
RELEVEMENT : j.perussan@bordeaux-metropole.fr
05.33.89.36.33
Centre Foncier Pôle territorial Bordeaux

I - Objet

Bordeaux Métropole, en accord avec la Mairie de Bordeaux, souhaite modifier le plan d'alignement de la rue Paul Antin, approuvé le 30/07/1886 et annexé au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en servitude d'utilité publique EL7.

La modification vise à faire correspondre le plan d'alignement avec le cadastre au niveau de la parcelle CK30.

Il convient de préciser que les propriétaires des parcelles concernées ont été informés par courrier avec accusé de réception de la date de l'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leurs avis.

II - Procédure

La présente enquête a pour but de vérifier que le projet n'appelle pas d'objection de la part de la population. Elle est régie notamment par :

- le Code des relations entre le public et l'administration (L134-1 et L134-2, R 134-3 à R 134-32),
- le code de la voirie (article L 141-3 et R 141-4 à R141-9),
- le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après l'enquête publique et sous réserve de l'avis du commissaire enquêteur, Bordeaux Métropole modifiera le Plan d'Alignement Approuvé.